Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-265601849-20261110-20261118-DE

République Française
CCAS de Berric

Département du Morbihan

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 12/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Vannes
Le : 16/11/2026
Et Publication du : 16/11/2026

L'an 2026, le 12 Novembre à 20:00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du Conseil d'administration le 06/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/11/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire - Président du CCAS, Mme JUBIN Sophie, Mme CADORET Géraldine, Mme CAREIL Larissa, M. MASSON Pascal, Mme GRIJOL Nadine, Mme PERRY Marie Line, M. LE BOT Christian, M. REUZE Jean-François

Absent(s) : M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. MALFILATRE Joël

A été nommée secrétaire : M. MASSON Pascal

2026-11-18 – Participation du CCAS au budget communal

Monsieur le Président demande au Conseil d'administration de se prononcer sur la participation du CCAS au budget communal. Il rappelle que le personnel communal est mis à disposition du CCAS pour l'entretien des logements sociaux et le secrétariat du CCAS.

Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de participer aux frais de personnel à hauteur de 50 000€ au compte 6215.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Le Président du CCAS,
Michel GRIGNON

